



M. Le Premier ministre
Hôtel de Matignon
57, rue de Varenne
75700 Paris

Paris, le 6 juillet 2014

Objet : Conclusions suite de la conférence nationale pour le logement des jeunes

Monsieur le Premier Ministre,

L'UNCLLAJ clôture la première Conférence nationale sur le Logement des Jeunes qui s'est tenue le 4 juillet dernier. Nous avons priorisé la question de l'accès au logement des jeunes lors de cette manifestation en traitant deux thématiques déterminantes ; l'offre de solutions logement adaptées et les problèmes de garanties rencontrés par les jeunes. Les principaux opérateurs du secteur (bailleurs publics et privés, missions locales, employeurs, collectivités territoriales, administrations) ont manifesté une convergence de points de vue.

Les acteurs nationaux et locaux nous rejoignent autour du diagnostic partagé et des solutions qu'il faut y apporter :

- Avoir une diversité de solutions de logement pour les jeunes (pas seulement de l'hébergement temporaire ou d'urgence), assouplir le droit commun et soutenir l'intermédiation locative : sous-locations dans le parc social et le parc privé, baux glissants, logements ALT ...
- Mettre en place des lieux ressources, comme les CLLAJ, en prenant le soin de ne pas laisser les jeunes démunis de réponse dans de nombreux territoires : Accueil-Information-Orientation, accompagnement à l'accès et au maintien (médiation bailleur/ jeune), réponses alternatives au droit commun.
- Alléger la charge financière à la prise d'un logement en assurant a minima un statut de primo-accédant à l'allocation logement qui lève l'obstacle du mois de carence, voire en supprimant le dépôt de garantie si un système de garantie fiable est mis en place.
- Redonner une place de premier plan dans le logement social (10% actuellement) aux jeunes qui sont plus de 70% à vivre en dessous du seuil de pauvreté.
- Favoriser la colocation des jeunes en leur accordant une allocation logement pleine et non réduite de moitié par rapport à celle attribuée dans un logement non partagé, effet contre-productif en matière de reste à charge.



Pour que la politique volontariste du logement des jeunes soit réussie, les questions de garanties doivent également être traitées pour les jeunes. Vos dernières déclarations manifestent votre souhait de recadrer la Garantie Universelle des Loyers vers le public jeune, nous vous en sommes reconnaissants. Cependant, avec l'avis des participants à cette conférence, nous souhaitons insister sur le rôle des associations pour que cette GUL soit éducative et sécurisante. De plus, elle ne devra pas avoir l'effet inverse de stigmatiser davantage les jeunes.

Nous vous faisons part d'autres éléments pour accompagner l'Agence spécialisée :

- Mettre en place des dispositifs simples, lisibles, durables, s'appuyant sur les acteurs associatifs, pour que les locataires et les bailleurs s'en saisissent facilement et qu'ils ne se retrouvent pas en difficulté.
- Prévenir les accidents de la vie et les expulsions et accompagner les publics dès l'apparition des difficultés d'impayés.
- Stabiliser le système de garantie avec un cadre prédéfini luttant contre les abus et la déresponsabilisation de l'ensemble des parties.
- Modifier l'assiette de calcul des allocations logement et se baser sur les ressources du jeune au moment de sa demande et non à N-2 comme actuellement.

Ne doutant pas de l'intérêt que vous porterez à ces propositions, nous vous faisons savoir notre motivation et notre joie à participer à toutes les réflexions concernant le logement et la jeunesse dans l'objectif que tous les jeunes puissent accéder à leur autonomie dans de bonnes conditions.

Nous serions ravis de pouvoir vous rencontrer pour approfondir ces thèmes. Veuillez agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de notre plus haute considération.

Le Président de l'UNCLLAJ
Frédéric MILHIET

Union Nationale des CLLAJ
Siège administratif :
Bât. A - Le Verger - Rue de Gillier
26100 ROMANS SUR ISERE
Tél 04 75 71 03 88 - Fax 04 75 72 07 23
Contact : animation@uncllaj.org